



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Membres du Conseil : 27

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 25
Pouvoirs : 2
Absents : 2

Date de Convocation :
02/07/2020

Mme BONNAFOUX	Présente	MME GOMEZ	Présente	M REY	Absent excusé – Donne pouvoir à Serge FAUDRIN
Mme DEGERMANN	Présente	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé Donne pouvoir à Jean-Luc HERMAN	M HERMAN	Présent	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Présent	Mme INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Présent	MME THEBAULT	Présente
MM FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THURIN	Présente
MME FILHOL	Présente	M M'SIBIH	Présent	M TROUVE	Présent
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Présente	MME VINIT	Présente
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME YNESTA	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur M'SIBIH Mohamed

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h35.

◆ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020**

Monsieur Le Maire propose de retirer cette question de l'ordre du jour, compte tenu des observations faites par un des membres de l'Assemblée délibérante sur le compte rendu communiqué, il y sera apporté des précisions.

Ce point fera l'objet d'un report lors de la prochaine séance du conseil municipal.

◆ **DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)**

- De signer le contrat avec Initial pour la location de vêtements Restaurant scolaire pour un montant mensuel de 749.15 € HT pour une période de 48 mois à compter du 30 novembre 2020. Ce montant peut évoluer en fonction du nombre d'agents.
- De signer le contrat relatif à la fourniture et à la livraison des repas avec l'entreprise Terres de Cuisine pour la période des vacances d'été du 6 juillet au 14 août 2020 au prix de 3.20 € HT le repas pour l'ALSH et 3.10 € HT pour le repas crèche.

Une précision a été demandée par un conseiller sur le lieu d'implantation du prestataire de repas retenu. La société Terres de cuisine est située en zone industrielle Saint Maurice – 04100 MANOSQUE

♦ **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Comme il a été prévu dans le décret n°2020-812 du 29 juin 2020, les conseils municipaux appartenant aux départements série 2, doivent se réunir le 10 juillet pour désigner les délégués sénatoriaux en vue de l'élection des sénateurs, le dimanche 27 septembre 2020.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quinze délégués sénatoriaux titulaires et, cinq suppléants.

Il est procédé à l'élection.

A l'issue, le procès-verbal est établi et transmis par voie dématérialisée ainsi que par courrier au service de l'Etat concerné.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Serge 


Secrétaire de séance,

Mohamed M'SIBIH

